



Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, FEUNTUN Christel, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, FLAMENT Julien, PAÏSSE Mathieu, RATTON Maryline, VERICEL Pauline.

Absents excusés :

MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à SARTORETTI Michel
GLEIZES Jérôme, pouvoir donné à Evelyne GRANGE
DALBEPierre Michael, pouvoir donné à VERICEL Pauline
VENET Denis, pouvoir donné à ODIN Catherine
LAPLACE Sébastien, pouvoir donné à BANINO Jérôme

Absents :

ROY Jean Sébastien
AGGOUN Jean-Claude
THEVENON Pierrick.

Participe également à la réunion : MANERO Chrystèle

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

(dont 5 pouvoirs)

BANINO Jérôme, Maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h.

PAISSE Matthieu est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2024

Le Procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le secrétaire.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ou d'amender le PV de la séance du 3 octobre 2024.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Jérôme BANINO donne lecture de l'ordre du jour. Il propose de modifier l'ordre du jour transmis au conseil municipal. En effet, il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'adhérer au service de médecine statutaire et de contrôle du CDG 69 pour la période 2025-2028.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

Forfait scolaire 2024-2025

Rapporteurs Eric MICHELOT et Anne-Claire SIMON

Les dépenses de fonctionnement des écoles primaires et maternelles étant à la charge des communes, le conseil municipal doit fixer le forfait à verser à l'école privée Champagnat pour l'année 2024-2025.

La commune se doit de participer au fonctionnement des écoles privées sous contrat en prenant comme base le coût par élève des établissements publics.

La Commission Finances propose ainsi une participation totale de 131 535,47 €, correspondant à 91 482,66 € pour les 59 élèves pelauds en classes de maternelles (1550 €/élève) et 40 052,81 € pour les 85 élèves pelauds en classes de primaires (471 €/élève).

Il est proposé le versement à l'école CHAMPAGNAT d'un forfait d'un montant total de 131 535,47 € au titre de l'année scolaire 2024-2025, avec un paiement en trois fois (décembre 2024, mai 2025 et octobre 2025).

Retrait Eric MICHELOT

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce forfait et accepte le versement de ce forfait en 3 fois à l'AEP Champagnat.

Crédits « Manuels et fournitures scolaires » 2024-2025

Rapporteurs Eric MICHELOT et Anne-Claire SIMON

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour l'année scolaire 2024-2025 sur le montant des crédits « manuels et fournitures scolaires » attribués aux élèves des écoles maternelles et primaires Hubert Reeves et Champagnat. Il est proposé de maintenir la même dotation de 42€/élève sur 2024-2025.

Compte tenu des effectifs annoncés par les établissements scolaires (en ne retenant que les élèves pelauds pour Champagnat), la dotation serait de :

école Hubert REEVES

64 enfants maternelle x 42 € = 2 688 €

114 enfants primaire x 42 € = 4 788 €

école CHAMPAGNAT

59 enfants maternelle x 42 € = 2 478 €

85 enfants primaire x 42 € = 3 570 €

Il est proposé un montant total pour l'année scolaire 2024-2025 de 13 524 € : 7 476 € pour le Groupe Scolaire Hubert Reeves et 6 048 € pour l'école Champagnat.

Q de Mathieu PAISSE : comment augmenter les effectifs de l'école Hubert Reeves ? Anne-Claire SIMON et Jérôme BANINO rappellent que l'école publique est gratuite, impliquée dans des projets nouveaux en lien avec l'écologie. Le conseil d'école s'est réuni pour accompagner cette attractivité.

Retrait Eric MICHELOT

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le montant des crédits manuels et fournitures scolaires.

Affaires financières - Décision modificative n°1

Rapporteur Eric MICHELOT

Pour mémoire, le budget principal de la Commune de Saint Symphorien sur Coise a été voté le 11 avril 2024.

Il doit faire l'objet de quelques réajustements de crédits en recettes et en dépenses afin de permettre une meilleure exécution budgétaire pour l'exercice 2024.

La proposition de décision modificative réalisée en commission des finances a été jointe à la note de synthèse.

<u>Dep. investissement</u>			<u>Rec. Investissement</u>		
16		+ 165 €	040		+ 20 000 €
20		+ 77 271,92 €	10		+ 78 380 €
21		+ 25 339,36 €	204		- 22 481 €
23		- 899 707,99 €	16		- 500 000 €
			021		- 372 830,71 €
TOTAL		- 796 931,71 €			- 796 931,71 €
<u>Dep. fonctionnement</u>			<u>Rec. fonctionnement</u>		
011		+ 2 000 €	731		+ 20 000 €
014		+ 7 056 €	74		+ 84 324 €
042		+ 20 000 €			
65		+ 268 984,98 €			
67		+ 179 113,73€			
023		- 372 830,71€			
TOTAL		+ 104 324 €			+ 104 324 €

Les modifications apportées aux opérations suivantes sont l'occasion de faire un rapide point sur l'avancement des projets :

- Collégiale : l'intervention sur les remparts est reportée à 2025. Les travaux d'assainissement seront prochainement lancés.
- Tiers-lieu-culturel : la mise en projet opérationnel (réhabilitation et reconversion du bâtiment) passe par une étude de faisabilité afin de vérifier la faisabilité technique et financière. La commune a accueilli Lucie Gleizes pour un stage de 6 mois consacré à l'animation de la souscription et à la recherche de mécènes.
- Coeur de Bourg : la phase travaux est enclenchée avec la fin de la partie assainissement. La réunion publique de restitution de la concertation a eu lieu ce 4 novembre. Le partenariat avec la CCMDL est en cours, une partie des travaux rue Lamartine et Grande rue sont pris sur l'enveloppe voirie.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1.

Vote des tarifs communaux 2025

Rapporteur Eric MICHELOT

Le conseil municipal est invité à délibérer sur les tarifs communaux 2025. La commission des finances a étudié les tarifs et fait des propositions.

Lieu	Type de location	Tarifs 2024	Tarifs 2025	Destinataires
Salle Saint Charles				
150 pers.	Matinée ou après-midi en semaine, apéritifs	115 €	120 €	CE de la commune ou particuliers de la commune ou associations
	Journée complète ou soirée (semaine)	150 €	160 €	CE de la commune ou particuliers de la commune ou associations
	Journée complète ou soirée (Samedi, Dimanche, jours fériés et réveillons)	310 €	320 €	CE de la commune ou particuliers de la commune ou associations
	Week end complet du samedi matin 09h au dimanche soir 22h	480 €	500 €	CE de la commune ou particuliers de la commune ou associations

Lieu	Type de location	Tarifs 2024	Tarifs 2025	Destinataires
Espace Albert Maurice				
490 pers. pour les associations	Matinée ou après midi en semaine		200 €	CE de la commune ou particuliers de la commune ou associations
	Journée complète ou soirée (semaine) 8h / 8h		400 €	CE de la commune ou particuliers de la commune ou associations
	Journée complète ou soirée (Samedi, Dimanche, jours fériés) 8h / 8h		650 €	CE de la commune ou particuliers de la commune ou associations
	Réveillon (8h / j+1 8h)		1 100 €	CE de la commune ou particuliers de la commune ou associations
	Week end complet du samedi matin 8h au Lundi matin 8h		1 100 €	CE de la commune ou particuliers de la commune ou associations
250 pers. pour les particuliers	Matinée ou après midi en semaine		300 €	Extérieur
	Journée complète ou soirée (semaine) 8h / 8h		600 €	Extérieur
	Journée complète ou soirée (Samedi, Dimanche, jours fériés) 8h / 8h		820 €	Extérieur
	Réveillon (8h / j+1 8h)		1 450 €	Extérieur
	Week end complet du samedi matin 8h au Lundi matin 8h		1 450 €	Extérieur

La mise en location de l'Espace Albert Maurice est débattue. Majoritairement, le conseil est favorable.

Salle des écuries

120 pers.	Matinée ou après midi en semaine	195 €	195 €	CE de la commune ou particuliers de la commune ou associations
	Journée complète ou soirée (semaine) 8h / 8h	250 €	250 €	CE de la commune ou particuliers de la commune ou associations
	Journée complète ou soirée (Samedi, Dimanche, jours fériés et réveillons) 8h / 8h	360 €	360 €	CE de la commune ou particuliers de la commune ou associations
	Réveillon (8h / j+1 8h)	600 €	600 €	CE de la commune ou particuliers de la commune ou associations
	Week end complet du vendredi soir 18h au Lundi matin 8h	600 €	600 €	CE de la commune ou particuliers de la commune ou associations
	Matinée ou après midi en semaine	285 €	285 €	Extérieur
	Journée complète ou soirée (semaine) 8h / 8h	370 €	370 €	Extérieur
	Journée complète ou soirée (Samedi, Dimanche, jours fériés et réveillons) 8h / 8h	600 €	600 €	Extérieur
	Réveillon (8h / j+1 8h)	900 €	900 €	
	Week end complet du vendredi soir 18h au Lundi matin 8h	1 000 €	1 000 €	Extérieur

Sur les tarifs des salles, Maryline RATTON se questionne sur le niveau d'équipement de celles-ci et son adéquation avec les tarifs.

Lieu	Type de location	Tarifs 2024	Tarifs 2025	Destinataires
Salle d'honneur (Des Gardes)				
160 pers.	Samedi 8h / Dimanche 8h	1 250 €	1 250 €	CE de la CCMDL ou particuliers de la CCMDL ou associations CCMDL
	Week-end du vendredi 11h au lundi 8h	1 700 €	1 700 €	CE de la CCMDL ou particuliers de la CCMDL ou associations CCMDL
	Week-end complet + salle des écuries	2 150 €	2 150 €	CE de la CCMDL ou particuliers de la CCMDL ou associations CCMDL
	Journée en semaine 8h - 00h	800 €	800 €	CE de la CCMDL ou particuliers de la CCMDL ou associations CCMDL
	Samedi 8h / Dimanche 8h	2 100 €	2 100 €	Extérieur
	Week-end du vendredi 11h au lundi 8h	2 350 €	2 350 €	Extérieur
	Week-end complet + salle des écuries	2 700 €	2 700 €	Extérieur
	Journée en semaine 8h - 00h	1 500 €	1 500 €	Extérieur

Type de location	Tarifs 2024	Tarifs 2025	Destinataires
Autres Salles (millénaire / Mairie...)			
1/2 journée ou soirée	50 €	50 €	Associations à but non lucratif / gratuit pour les associations communales
1 journée	75 €	75 €	Associations à but non lucratif / gratuit pour les associations communales
1/2 journée ou soirée		100 €	Autres associations
1 journée		150 €	Autres associations
Toutes salles			
1 journée ou soirée	2 gratuités	2 gratuités	Associations locales uniquement ou soirée électorale

Type de location	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Caution		
Toutes salles sauf Salle des Gardes Pluvy et Espace Albert Maurice	300 €	600 €
Salle des Gardes Pluvy et Espace Albert Maurice	600 €	1 200 €
Barnums		1 000 €
Praticables		500 €
tables + bancs + chaises		250 €

Type de location	Tarifs 2024	Tarifs 2025	Destinataires
Mobilier			
5 tables + 10 bancs + 30 chaises	Gratuit	Gratuit	Associations locales + échange communal
5 tables + 10 bancs + 30 chaises	40 €	40 €	Particuliers de la commune et associations extérieures
Forfait Chargement Livraison	50 €	50 €	Associations communales / Pas de livraison pour particulier
Forfait Chargement Livraison	80 €	100 €	Associations extérieures
Forfait livraison unique	0 €	0 €	Associations communales si chargement participatif / Pas de livraison pour les particuliers
Forfait livraison unique		30 €	Associations extérieures, entreprises de la commune, commerçants de la commune
Majoration en cas de non respect des horaires/délais		50 €	En cas de non prévenance
Barnums et Praticables		0 €	Gratuit Associations + Entreprises + CE de la commune / Interdit pour les particuliers

Type de location	Tarifs 2024	Tarifs 2025	Destinataires
Médiathèque			

Abonnement annuel	Gratuit	Gratuit	- de 18 ans / Agents de la commune / Bénévoles de l'associations les amis de la médiathèque/ les groupes partenaires : établissements sociaux, scolaires et de formation / Le relais des assistantes maternelles agréées et les crèches de la commune
Abonnement annuel	10 €	Gratuit	18-25 ans et étudiants
Abonnement annuel	10 €	10 €	Demandeurs d'emploi / Bénéficiaires RSA, AAH, ASPA
Abonnement annuel	20 €	20 €	Autres
Caution liseuse	100 €	100 €	
Impression de documents		0.30€ / feuille NB 0.50€ / feuille couleur	Tout public

Type de location	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Droits de place		
Forain abonné (MI)	0,60 €	0,70 €
Forain passager (MI)	1,20 €	1,40 €
Cirque et spectacle divers à la journée	85 €	100 €
Vogue été Forains manège au M ²	1 €	1 €
Vogue été Forains Caravane (Forfait)	55 €	60 €
Borne Electrique	5 €	5 €

Type de location	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Cimetière		
Tombe 15 ans au M2	140 €	140 €
Tombe 30 ans au M2	280 €	280 €
Columbarium 15 ans	550 €	550 €
Columbarium 30 ans	1 100 €	1 100 €
Cavurne 15 ans	500 €	500 €
Cavurne 30 ans	1 100 €	1 100 €
Caveau Communal - de 45J / Jour	3,75 €	3,75 €
Caveau Communal 46 jours et + / Jour	7,00 €	7,00 €
Vacation funéraire	22 €	22 €

Type de location	Tarifs 2024	Tarifs 2025	Destinataires
Gîte Jacquaire			
1 nuitée	10 €	10 €	
Pinasses / Garennes			
1 journée	200 €	200 €	CE + Fédération
1 évènement payant	100 €	100 €	Associations communales
Redevance d'occupation du Domaine Public			
Aire de stationnement pour Transport de fonds	6 000 €	6 000 €	
1 place de stationnement pour la saison mai / Octobre	100 €	100 €	Restaurateurs et cafetiers
Trottoir ou Espace Public au M ² à l'année	1 €	1 €	Restaurateurs et cafetiers ou étals commerçants
Espace réservé du domaine public / à la présence	8 €	8 €	Camions food trucks
Espace réservé du domaine public / à la présence pour un évènement	40 €	40 €	Camions food trucks et forains avec véhicule
Espace réservé du domaine public / à la présence pour un évènement	20 €	20 €	Forains sans véhicule

Tarifs et conditions de mise à disposition ou prêt adoptés à la majorité (2 abstentions)

Versement de la subvention d'équilibre au CCAS

rapporteur Eric MICHELOT

Le conseil municipal s'est prononcé en avril 2024 sur le versement de 25 500 € au CCAS, somme prévue au budget primitif 2024 au compte 657363 destinée à financer la subvention accordée par la Commune au Centre Communal d'Action Sociale.

Au regard des dépenses et des recettes réelles constatées pour l'année 2024, le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le versement de cette subvention, pour un montant de 25 500 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de la subvention.

Subventions aux associations

Rapporteurs Dominique MÉZARD-MOSTFA et Anne-Claire SIMON

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur les demandes déposées par les associations locales en lien avec la culture. Ces demandes ont préalablement été examinées par la commission finances réunie le 24 octobre 2024 :

Nom	subvention 2023	subvention sollicitée 2024	proposition CF	Vote du conseil municipal
UPT - ACMM	150 €	400 €	150 €	150 € unanimité
La Symphorine	400 €	400 €	400 €	400 € unanimité
L'Araire	150 €	150 €	100 €	100 € unanimité
Maison de métiers	1 300 €	pas de demande		
Outil en main	887 €	700 €	700 €	retrait de Patrick WITHERS 700 € unanimité
Outil en main (subvention exceptionnelle)				retrait de Patrick WITHERS 198€ unanimité
M'Art In The Street	2000 €	2 500 €	2250 €	retrait de Maryline RATTON 2250 € unanimité
centre socio culturel pour le Collectif DEL'ARTE L'ARCHIPEL	1 968 €	1 968 €	1 968 €	1968 € unanimité
DÉCAPHONE		2 000 €	850 €	850 € unanimité
association des 4 cantons				1 145€ unanimité
crédits de direction de l'école Hubert Reeves				1400 € unanimité
crédits OCCE				840 € unanimité

La demande de subvention de l'association navale d'Hurongues est reportée au conseil municipal de décembre.

Admissions en non-valeur

Rapporteur Eric MICHELOT

L'admission en non valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune à la différence des créances éteintes. Pour ces dernières, les procédures collectives entraînent l'effacement des dettes lors d'un surendettement et d'une décision d'effacement de dette.

Les admissions en non valeur des créances éteintes s'élèvent à 712,03 €.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'admission en non valeur de ces créances éteintes. Cette décision indiquera a minima le nom et prénom de la personne ou société, la somme due, l'année d'émission des titres ou rôles de recette.

L'admission en non valeur des créances suivantes est adoptée à l'unanimité :

- Cantine occasionnelle de 2021 pour 21,30 €
- Redevance terrasse 2018 pour 100 €

La demande d'admission en non valeur des loyers de 2019 pour 590,73 € **est rejetée à l'unanimité**

Cour Pinay - Approbation de la convention opérationnelle

Rapporteur Jérôme BANINO

La Cour Pinay représente pour la commune un enjeu d'extension du centre-bourg historique dans ses composantes d'habitat, de commerces et d'activités.

Une convention d'études et de veille foncière a été signée le 30 novembre 2016 entre la commune et EPORA sur le site de la Cour Pinay, site industriel historique. Ce dernier subissait un découpage foncier fortement morcelé, rendant toute intervention de structuration très compliquée.

Dans le cadre du dispositif de veille foncière, EPORA a acquis plusieurs anciens bâtiments industriels depuis 2017 (bâtiments ex-Parveau, ex-Garcin, ex-Bailly, ex-Chillet).

La commune a lancé en parallèle, en 2018, une faisabilité urbaine avec le CAUE pour définir des orientations d'aménagement de ce secteur. Suite à la validation d'un scénario préférentiel, la commune s'est engagée dans une première phase opérationnelle avec EPORA.

Afin de pouvoir formaliser des pré-bilans fonciers, aménageurs et opérateurs, une étude de faisabilité a été réalisée en 2023.

Entre temps, ce projet a été lauréat du premier Appel à Projet Fonds Friche.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver une nouvelle convention opérationnelle qui vise à poursuivre l'action foncière et plus particulièrement :

- maîtriser l'ensemble des biens ;
- démolir certaines parties/extensions (bâtiment de l'actuelle Ressourcerie) ou des biens
- dépolluer en lien avec la nature ICPE du site,
- céder les biens pour permettre la réalisation du programme, et notamment la réhabilitation de certains biens.

La durée de la convention est de 7 ans. Des avances seront versées par la commune annuellement. Le taux de participation de l'EPORA au déficit est fixé à 45 % .

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention opérationnelle à passer avec EPORA.

Ressources humaines - Assurance statutaire

Rapporteur Eric MICHELOT

Dans le cadre du renouvellement (2025-2028) du contrat d'assurance groupe risques statutaires auquel la commune adhère actuellement (maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, maternité/paternité, décès, etc.), une procédure de commande publique a été engagée par le centre de gestion du Rhône. CNP assurances et le courtier Relyens ont été retenus par la CAO du Centre de gestion. Il appartient désormais à la commune de déterminer :

- si elle souhaite s'assurer pour les agents CNRACL et/ou IRCANTEC,
- l'assiette de cotisations,
- les garanties assurées.

Il est proposé de garder la même couverture de risques que le précédent contrat, avec une franchise de 10 jours, pour les agents CNRACL et IRCANTEC. Le Conseil municipal devra approuver l'adhésion au contrat d'assurance groupe risques statutaires avec le CDG 69.

La proposition d'adhésion au contrat d'assurance groupe risques statutaires dans les mêmes conditions qu'auparavant est adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines - Adhésion au service de médecine statutaire et de contrôle du centre de gestion (CDG 69)



Rapporteur Chrystèle MANERO

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) propose aux collectivités et établissements publics du département qui le souhaitent une adhésion à un service de médecine statutaire et de contrôle.

Les activités de contrôle médical des fonctionnaires recouvrent des missions de différentes natures, en particulier l'évaluation de l'aptitude physique des agents à l'exercice de leurs fonctions (médecine statutaire) et la vérification de la justification des arrêts de travail, la réalisation d'expertises médicales (consolidation des accidents de travail...), l'octroi ou le renouvellement des temps partiels thérapeutiques. Ces missions sont réalisées par des médecins agréés, qui ne peuvent être dans le même temps médecins de prévention pour les mêmes agents.

La convention à passer avec le centre de gestion fixe une tarification à l'acte pour les collectivités < 50 agents membres du comité technique du cdg69.

Il est proposé au conseil de renouveler l'adhésion de la commune au service de médecine statutaire et de contrôle pour la période 2025-2028.

Le conseil municipal accepte l'adhésion au service de médecine statutaire et de contrôle à l'unanimité.

Réseaux - Choix sur la démarche performancielle éclairage public

Rapporteur Jérôme BANINO

A la suite de la présentation par Xavier DESREUMAUX, directeur technique SYDER, il est proposé au conseil d'engager la démarche performancielle de l'éclairage public qui s'inscrit dans une logique de maîtrise d'énergie.

Le conseil municipal accepte d'engager la démarche performancielle de l'éclairage public.

Réseau de chaleur - Engagements de la commune

Rapporteur Guy TOINET

La création du réseau de chaleur urbaine entre dans une étape opérationnelle avec une consultation des entreprises qui est organisée par le SYDER.

Afin de permettre un accès aux camions d'approvisionnement dans de bonnes conditions, des travaux de reprise des revêtements de la rue Chanoine Pavailler sur le tronçon allant de l'accès à la chaufferie jusqu'en bas route de Saint Etienne seront pris en charge et réalisés par la commune avant la mise en service du réseau de chaleur.

Il est rappelé que le conseil municipal avait en juin 2023 donné un accord de principe sur le "scénario étendu" et en juillet dernier s'est engagé sur le principe du raccordement de 6 de ses bâtiments au réseau de chaleur.

En amont de cette phase, le tracé définitif est joint en annexe à la présente note.

Sur la partie foncière, il est proposé d'accepter les servitudes sur les parcelles suivantes :

- AC 904 rue Chanoine Pavailler
- AC 512 bd du 8 mai
- AC 619 rue Lamartine
- AE 591 allée Côte rouge

- AC 673 rue André Loste

Guy TOINET indique que le SYDER lance ce mois de novembre la consultation des entreprises pour le marché de travaux. Les travaux démarreront au printemps prochain.

Le conseil municipal accepte la prise en charge de la reprise d'une partie de la chaussée rue Chanoine Pavailier et accepte et autorise M.le Maire à signer les conventions de servitudes à l'unanimité.

Approbation du tableau des voiries

Le tableau des voiries communales fait ressortir une longueur de voirie de plus de 46 km :

Voies communales	25619
dont voies propriété de la commune et classées dans son domaine public	23616
dont voies propriété de la CCMDL et classées dans son domaine public	2003
Voies à caractère de place publique (avec circulation)	860
Chemins ruraux	4768
Voies départementales en agglomération	7075
total	38322
Voies départementales hors agglomération	3975
Voies à caractère de place publique (sans circulation)	0
Autres chemins privés	3831
total	46128

Le conseil municipal approuve ce tableau à l'unanimité.

Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés

Rapporteur Agnès GRANGE

Par délibération du 25 juin 2024, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) a approuvé la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec l'éco-organisme CITEO. Cette convention prévoit une aide financière aux collectivités qui prennent en charge les coûts de nettoyage et de réduction des déchets abandonnés sur l'espace public.

La CCMDL souhaite reverser une partie de la subvention susnommée aux communes qui, au titre de la salubrité publique, gèrent le nettoyage des bas de colonnes et de leurs abords, par forfait de 800€ par commune et par an. En contrepartie de ce soutien, il est attendu des communes un retour sur les éventuels problèmes de dépôt sauvage sur les colonnes d'apport volontaire.

Afin de formaliser ce partenariat et de permettre ce soutien financier, il est proposé d'approuver la convention partenariale.

Le conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité.

BÂTIMENTS COMMUNAUX - Dénomination du gymnase Jean Rivoire



La dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal en vertu de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal est invité à dénommer le gymnase Jean Rivoire situé au-dessus de l'Espace Albert Maurice.

Le conseil municipal approuve cette dénomination à la majorité (5 abstentions).

Questions diverses

Un point sur les travaux de l'Espace Albert Maurice et du gymnase Jean Rivoire est présenté par Eric MICHELOT. Une visite pour les conseillers municipaux sera organisée prochainement. Une rencontre avec les associations est prévue le jeudi 12 décembre à 19h sur site.

Le nouveau logo de la médiathèque est présenté.

Les réunions de quartier ont eu lieu cet automne. La question de la sécurité routière est posée régulièrement. A la question de Mariana ZAMPICCHIATTI-CREPET, les informations suivantes sont données par Jérôme BANINO :

- 2 accidents mortels en 10 ans : rue de la doue et bd André Margot
- 1 accident grave av. E. Clément

Tous ces événements graves ont été suivis d'aménagements routiers en sus du programme d'aménagements de sécurité.

Sur la proposition de travail de fond avec les forces de sécurité locales (gendarmerie et police municipale), des pistes peuvent être travaillées, notamment celle de l'acquisition de jumelles laser. Mais, les effectifs étant réduits, l'équipement ne serait pas efficace.

La commune se renseigne actuellement sur l'installation de feux intelligents. Patrick WITHERS s'interroge sur l'efficacité de ce dispositif.

Enfin, après une période "de sensibilisation", les contrevenants aux règles de stationnement dans le centre-ville sont désormais verbalisés. L'action de prévention par des flyers se poursuit (chaque conseiller a dans sa pochette un exemplaire).

Sur la question des aménagements routiers à Beauvoir, Agnès GRANGE indique que ce projet, mené par la CCMDL, sera réalisé en 2025 après les travaux d'assainissement.

Julien FLAMENT présente l'expérience menée dans son entreprise pour lutter contre les pigeons avec la présence de faucons pèlerins. Il transmet une proposition d'installation d'un nid sur la collégiale (grande hauteur nécessaire). Cette action qui pourrait être complémentaire à celle menée cette année (avec une chasse par des faucons) présente un intérêt pédagogique (le nid peut être filmé).

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10h30.

Jérôme BANINO informe les conseillers de la proposition d'accueillir le Tour de l'Avenir. Cette course cycliste - hommes et femmes - pourrait prendre le départ de Saint-Symphorien-sur-Coise le 27 août prochain.

La séance est levée à 23h30.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

